INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

TRESORIER DU CSE

DUREE :
2 jours

PUBLIC :
Trésorier et trésorier adjoint du CSE
Tout membre d'un CSE ou CSE d'établissement

PREREQUIS :
Aucun

OBJECTIF DE LA FORMATION :
Gérez le budget et la comptabilité du CSE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :
A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Connaître ses obligations et ses responsabilités en tant que gestionnaire du CSE
Acquérir les techniques et outils de gestion du budget du CSE
Dialoguer efficacement avec le président, les fournisseurs et les experts externes
Optimiser son action en toute sécurité et rendre compte de sa gestion

MOYENS PEDAGOGIQUES :
Nombreux exercices, études de cas, échanges
Moyens humains : formateur expert dans le domaine

NOTRE PLUS : SMV ACADEMY
Notre formateur vous accompagne avant, pendant et après la formation.

COMPRENDRE LES REGLES ENCADRANT LA GESTION DU BUDGET DU CSE

- Le cadre réglementaire : vos responsabilités et obligations en matière de gestion, le rôle du règlement intérieur
- Le vocabulaire et les notions essentielles de la gestion : bilan, résultat et trésorerie, immobilisations, stocks, créances et dettes
- Les prévisions de recettes et le suivi de leur encaissement :
  - subvention de fonctionnement (calcul et affectation, autres aides au fonctionnement du CSE)
  - contribution aux ASC (calcul de la contribution patronale, traitement social et fiscal des aides ou avantages attribués, risques et sanctions encourues)
- Les recettes complémentaires
- Les prévisions de dépenses, leur engagement et le suivi de leur règlement
- La nécessaire recherche de l'équilibre financier : emplois, ressources
  - Atelier pratique : utilisez les différents types d'informations financières

ELABORER LE BUDGET DU CSE ET SES OUTILS DE SUIVI

- La traduction en chiffres des orientations, des objectifs sociaux et culturels duCSE
- La gestion des conséquences des décisions du CSE sur son budget
- La recherche et la garantie des financements nécessaires
- Le suivi de la réalisation des prévisions
- Les indicateurs pertinents et la construction de son tableau de bord : suivre avec précision la réalisation des prévisions
- Le rapport de gestion et le rapport sur les conventions : deux nouveaux rapports à établir par le CSE
  - Exemples de structuration des 2 budgets

INTEGRER LES NOUVELLES OBLIGATIONS LEGALES ET TENIR SA COMPTABILITE

- Les principes et mécanismes comptables et le choix du système adapté à sa situation : selon quels critères ?
- L'utilisation de la comptabilité comme un outil :
  - de gestion prévisionnelle et d'aide à la décision
  - facilitant la communication sur les activités du CSE et la production des comptes annuels (résultat de l'activité, bilan et annexe)
- Le contrôle des opérations bancaires et la technique du rapprochement bancaire
- La certification des comptes : quand recourir à l'Expert-comptable ou au Commissaire aux comptes ?
  - Atelier pratique : enregistrez les opérations en tenant compte des pièces comptables

GERER EFFICACEMENT ET DE MANIERE DYNAMIQUE LA TRESORERIE DU CSE

- La négociation avec la direction du calendrier de versement de la subvention de fonctionnement et de la contribution patronale aux ASC
- L'équilibre entre les recettes et les dépenses
- Le tableau de trésorerie, sa construction et son utilisation
- Les relations avec le banquier du CSE : emprunts, rémunération de comptes, placements, garanties demandées
  - Exercice pratique sur le pointage des comptes

V1. 22/12/2022